



Édit'eau

Depuis de nombreux mois, les trois collègues de la commission locale de l'eau (élus, administration et représentants des usagers) élaborent le nouveau projet de territoire : le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux. Après une validation prévue en fin d'année par M. le Préfet de Maine-et-Loire, il s'imposera à toutes les collectivités et autres acteurs de l'eau sur l'ensemble de nos bassins versants.

Notre territoire est plus que d'autres concerné par l'aspect quantitatif. Nos rivières ont des débits faibles à très faibles en période estivale. Les problèmes d'hydrologie et de pollution sont une des conséquences. Face à ce constat et au changement climatique déjà observé, les orientations validées par l'État ainsi que l'adhésion de tous doivent permettre de commencer à s'adapter à cette situation nouvelle.

Je vous souhaite bonne lecture. Cordialement.

Dominique PERDRIEAU,
Président du Syndicat Layon Aubance Louets et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Sommaire

P.2-3

- Révision du SAGE, dernière ligne droite
- Qu'appelle-t-on la qualité de l'eau ?

P.4-5

Focus sur quelques travaux

P.6-7

- Les animations pédagogiques : quel succès !
- Les écoutes conseils : objectifs atteints
- Changez votre regard sur la végétation dans les espaces publics
- Vous avez dit « zones humides » ? Mais c'est quoi au juste ?

P.8

Pourquoi nos rivières manquent-elles d'eau ?

Actualité

Zéro phyto : attention aux nouveaux désherbants

L'interdiction d'utilisation des pesticides pour les particuliers est appliquée depuis janvier 2019. Vous trouvez désormais des désherbants à base d'acides qui ne sont pas non plus sans conséquences. Pour évaluer la toxicité de ces désherbants, l'impact sur les daphnies (microcrustacés) a été mesuré et il en ressort que certains désherbants « naturels » sont nocifs⁽¹⁾.

Voici 3 bonnes raisons de s'en passer :

- 1- Ces substances vont acidifier le milieu et causer de réels dégâts dans l'écosystème.
- 2- Les quantités nécessaires au m² sont très importantes, ce qui augmente considérablement les dépenses à l'achat du produit.
- 3- Le résultat sera peu satisfaisant : les acides vont griller les feuilles, sans atteindre les racines !

Le jardinage au naturel est VOTRE solution ! Pour en savoir plus, retrouvez sur notre site internet des trucs et astuces pour aménager votre jardin et entretenir votre potager, participez aux ateliers avec un Eco-jardinier du CPIE Loire-Anjou ou faites appel à un paysagiste signataire de la charte « objectif zéro phyto ».



Agenda des manifestations et liste des paysagistes sur

www.layonaubancelouets.fr

(1) Source : magazine « 60 millions de consommateurs » – n°548, mai 2019

Participez à l'enquête publique sur le projet de SAGE

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)⁽¹⁾

CONSULTATION PUBLIQUE

La révision du SAGE Layon Aubance Louets entre dans sa dernière ligne droite.

Après la consultation des collectivités et de l'autorité environnementale, le projet de SAGE sera soumis à la consultation du public au cours de l'été 2019. Cette consultation sera effectuée sous forme électronique.

Chacun des citoyens aura ainsi la possibilité de consulter le projet de SAGE et d'apporter sa contribution et ses observations. Une communication par voie d'affichage en mairies sera organisée durant l'été 2019.

Une adresse internet sera créée par la Préfecture de Maine-et-Loire afin de donner la possibilité d'adresser vos avis par courriel. Vous pourrez trouver ces éléments et notamment cette adresse sur le site internet du Syndicat :

<https://layonaubancelouets.fr/le-sage/la-revision-sage/>

Par la suite, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets se réunira à l'automne 2019 afin de prendre connaissance de ces remarques et apporter si besoin des modifications au projet de SAGE.

Cette procédure se conclura par la parution d'un arrêté inter-préfectoral qui engagera le Syndicat pour 6 années d'actions sur les bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit Louet.

La qualité de l'eau

Qu'appelle-t-on la qualité de l'eau ?

Dans les rivières, l'eau a une couleur, un aspect, une température. Elle transporte aussi des éléments invisibles, dont certains sont nécessaires à la vie des plantes et des animaux aquatiques. En trop grande quantité, ces éléments nutritifs peuvent provoquer un déséquilibre, par exemple des proliférations d'algues. Parfois, la rivière se charge d'autres produits émis par l'homme : c'est le cas des pesticides et des médicaments.

La qualité de l'eau change en permanence, en fonction des saisons et au cours de son trajet. Une eau qui stagne, par exemple en amont d'un barrage, va se réchauffer, et ainsi s'appauvrir en oxygène.

La qualité de l'eau est définie en fonction de son usage. Ainsi, une eau de bonne qualité pour la pêche n'est pas forcément de bonne qualité pour se baigner. Et de l'eau pourra être rendue potable alors que sa qualité ne permet pas sa baignade.

Le SAGE⁽¹⁾ Layon Aubance Louets fixe des objectifs à atteindre pour plusieurs paramètres dont :

- les **pesticides**, utilisés en agriculture principalement,
- les **nitrate**s et le **phosphore**, qui correspondent à des éléments naturellement utilisés par les plantes et les animaux aquatiques. Cependant, en trop grande quantité, ils déséquilibrent le milieu naturel.

Aujourd'hui, l'objectif que le territoire s'est fixé est d'**atteindre des valeurs de pesticides dans les cours d'eau assez basses pour que l'eau puisse être rendue potable**. Cet objectif ambitieux est fixé à 2027. Il fait l'objet d'un travail important avec les agriculteurs et viticulteurs, mais aussi avec les communes et les paysagistes. À noter que d'autres critères sont pris en compte pour la potabilisation de l'eau, comme la présence de certaines bactéries⁽²⁾.

Concernant le **glyphosate**, matière active controversée, il est bien présent dans nos cours d'eau, comme dans toute la France... À l'échelle nationale, c'est la molécule de pesticide la plus souvent retrouvée.

Les **nitrate**s et le **phosphore** viennent de l'agriculture mais aussi des stations d'épuration. Des actions sont entreprises par exemple pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées. La qualité de l'eau en termes de nitrates s'est améliorée au cours des dernières années, et aujourd'hui les objectifs sont respectés sur la majorité du territoire.

(1) Le SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux) est un document qui planifie la gestion équilibrée de la ressource en eau.

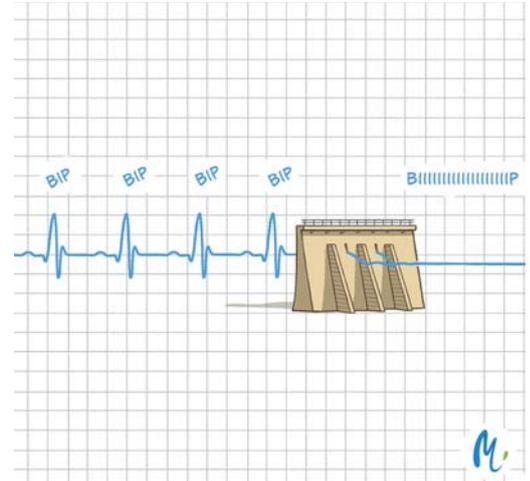
(2) Sources : (1) Une eau de baignade est de qualité suffisante s'il y a moins de 330 UFC (/100mL d'Entérocoques intestinaux et moins de 900 UFC/100ml l'Escherichia coli).

Source www.baignades.sante.gouv.fr

Pour les eaux brutes destinées à faire de l'eau potable, les limites sont beaucoup plus élevées : 10 000 pour les Entérocoques et 20 000 pour les Escherichia coli. En effet, les bactéries seront supprimées lors du processus de potabilisation.

www.senat.fr et www.siaep.faye.free.fr

UFC = unités formant colonies



Quid des médicaments ?

« Depuis 2018, le Syndicat Layon Aubance Louets recherche aussi dans les cours d'eau des résidus de **médicaments**.

Les résultats montrent que des médicaments sont bien présents dans l'Aubance en 2018, par exemple des anti-inflammatoires ou des anxiolytiques. Ce sujet fait l'objet de nombreuses recherches. C'est une thématique du Plan National Santé Environnement (PNSE3) 2015-2019.

En 2019, c'est le **ruisseau du Douet** qui fait l'objet de ces recherches.

Une étude pour comprendre comment la levée du Petit Louet protège des inondations

Quel est l'état de la levée ? Comment l'eau s'infiltré-t-elle sous et à travers ? Quelle est la limite de protection en cas d'inondation ?

Cette opération, d'un montant de l'ordre de 120 000 € HT, a bénéficié du financement du Fonds européen FEDER bassin de la Loire (50 %), de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (19,8 %), du Fonds Barnier (13,8 %) et du Syndicat Layon Aubance Louets (16,4 %).

Elle s'est déroulée de 2017 à mi-2019, en plusieurs étapes :

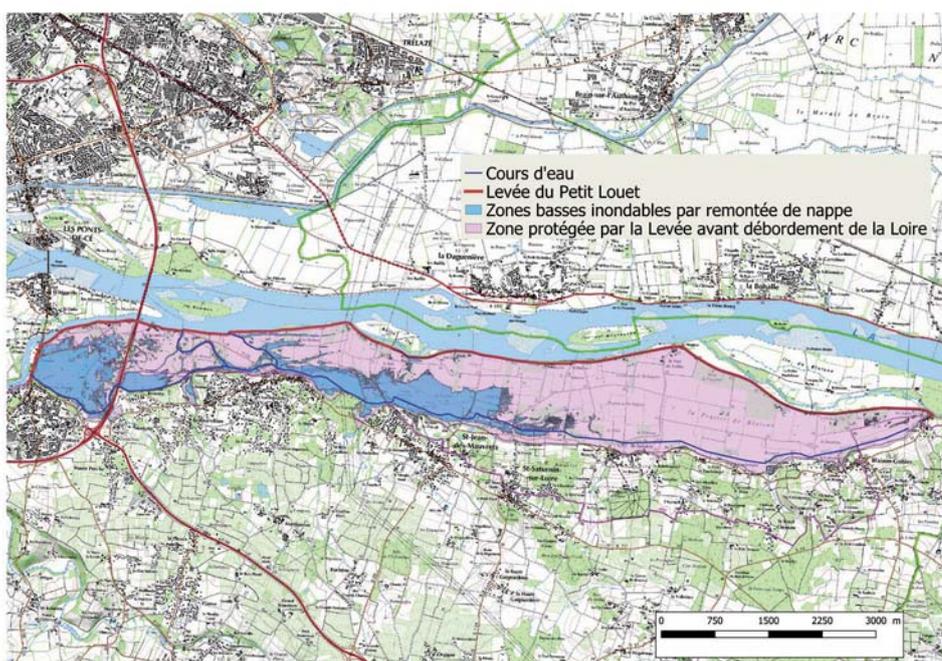
- **Une Visite Technique Approfondie.** Elle a permis de relever tous les désordres et points de fragilité affectant la Levée (zones d'érosion, présence de végétation et de terriers d'animaux...).
- Des **levés topographiques**, une **reconnaissance de la nature des alluvions** et du **corps de la digue**.
- Un suivi piézométrique (suivi de la hauteur d'eau) de la nappe souterraine du Val du Petit Louet.

Ces reconnaissances ont permis de mener :

- L'étude hydrogéologique et de comprendre les échanges entre la Loire et la nappe souterraine du Val du Petit Louet. La remontée de la nappe souterraine entraîne la remontée de l'eau dans le val, même sans débordement de la Loire au-dessus de la digue.
- L'étude de dangers a permis de définir précisément le système d'endiguement, le niveau de protection et la zone protégée et ainsi d'établir des recommandations pour la surveillance, l'entretien et le confortement de la digue.



Quelle est la zone protégée par la digue ?



Levée du Petit Louet : enrochements



Levée du Petit Louet : levée en terre

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Focus

Quelques travaux sur les cours d'eau pour améliorer la continuité écologique et la morphologie du lit

L'homme a façonné les cours d'eau en fonction de ses besoins (tourisme, énergie, agriculture, protection des inondations). La modification de la morphologie des cours d'eau a été identifiée comme l'un des principaux facteurs de dégradation des milieux aquatiques. Ces aménagements conduisent à une modification profonde de la composition des peuplements biologiques aquatiques, c'est pourquoi il est important de réagir.

Ces travaux ne pourraient être engagés sans les financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire, des communes et des Communautés de Communes et les compétences du Syndicat Layon Aubance Louets.



Ils ont consisté à :

- La **suppression de clapets** (barrages) qui empêchent la remontée des poissons dans les cours d'eau ;
- La **création de nouveaux lits** (plus sinueux) : banquettes minérales, fosses et radiers afin de diversifier les habitats aquatiques (granulométrie, courant) ;
- La **création de nouvelles berges en pentes douces** pour faciliter l'enracinement de la végétation (et son entretien) et l'accès à la rivière ;
- La **création et restauration de zones humides** permettant un développement de la biodiversité et de retenir les eaux de pluie (zone d'expansion des crues) ;
- La **pose de passerelles** facilitant la traversée de la rivière avec un accès piéton sécurisé ;
- La **plantation, l'enherbement et l'aménagement** des sites (sentiers pédestres) afin d'enrichir la biodiversité et d'en faire un lieu de visite agréable pour la détente ;
- L'**installation de pompes à museau** pour permettre aux animaux de ne pas s'abreuver directement dans la rivière et ne pas dégrader les berges ;
- La **restauration de la ripisylve** (végétation présente sur les bords d'un cours d'eau) en coupant quelques arbres pour éviter qu'ils ne soient emportés par une crue et ne gênent la circulation de l'eau.

L'Aubance à Saint-Melaine-sur-Aubance

Réaménagement du lit de l'Aubance et valorisation du site de l'ancienne station d'épuration

Après études, la réalisation de plusieurs travaux d'aménagement de l'Aubance a débuté en septembre 2018.



Avant



Pendant

L'Hyrôme à Chanzeaux

Restauration des berges et de l'ancienne chaussée du Moulin de Frogeroux de juillet 2018 à septembre 2019

Pour poursuivre la dynamique, en 2019, la commune déléguée de Chanzeaux a prévu d'installer 2 passerelles et ainsi ouvrir un nouvel itinéraire de liaison douce.



Avant



Après

Le Lys à Vihiers

Suppression du plan d'eau, aménagement d'une réserve de pêche déconnectée et aménagement d'un nouveau lit du cours d'eau, de fin 2016 à fin 2018.



Avant



Pendant



Coquelicots

L'arrêt de l'utilisation des pesticides dans nos espaces publics a entraîné l'apparition de nombreuses plantes que l'on nomme trop souvent « mauvaises herbes ».

Plutôt que de vouloir à tout prix les éliminer, nos communes tentent aujourd'hui de se les réapproprier afin de retrouver une biodiversité perdue des rues, mais aussi de gagner du temps et de l'argent dans la gestion des espaces verts.

Le Syndicat Layon Aubance Louets les accompagne dans cette démarche par l'organisation de formations à l'attention des agents communaux et des élus.

Prochainement, vous pourrez croiser dans les rues, l'exposition « sauvage des rues belles et rebelles » du CPIE Loire Anjou sur les communes de Chalonnes-sur-Loire, Doué-en-Anjou et Lys-Haut-Layon.



Crédit photo CPIE Loire Anjou

Les animations dans les écoles primaires : les enfants s'en souviendront !

Quoi de mieux que de découvrir par des expériences la vie de la rivière ? 9 classes de CM1 et CM2 (Brissac-Quincé, Thouarcé, Les Verchers-sur-Layon, Denée, Beaulieu-sur-Layon et St-Jean-des-Mauvrets) ont participé cette année scolaire aux 5 animations. Deux ont été encadrées par un animateur du CPIE Loire Anjou, deux par un animateur de la Fédération de Pêche 49 et un en autonomie par le professeur de la classe.

Vous êtes parent d'élève, parlez-en à l'enseignant de votre enfant. Les inscriptions pour le programme 2019-2020 sont lancées. La priorité sera donnée aux écoles n'ayant pas encore participé.

Ce sont les pieds dans l'eau ou en classe sous forme d'ateliers participatifs que les enfants ont

appris ce qu'était un bassin versant (d'ailleurs, le savez-vous ?), que la santé de la rivière dépend de multiples facteurs (et pas seulement de la quantité de polluants...) et qu'il y a des bêtes bizarres dans l'eau.

Plus d'infos et inscription :
p.gervais@layonaubancelouets.fr

Les élèves se sont investis en restituant sous diverses formes leur intérêt pour la protection de l'eau.



A l'école publique des Verchers-sur-Layon, ce sont des affiches illustrant le bassin versant

A l'école publique de Thouarcé, une mise en avant concrète pour sensibiliser tous les enfants aux économies d'eau

A l'école publique des Garennes-sur-Loire, c'est par le dessin qu'ils sensibilisent à la protection de l'eau

L'école des Jardins à Brissac-Quincé partage les animations sur leur site internet

Les visites « ÉCOUTES-CONSEILS » auprès des agriculteurs et viticulteurs

L'objectif est de mieux connaître les exploitations du territoire, les pratiques en terme de fertilisation, l'usage des produits phytosanitaires et les besoins.

exploitations. C'est d'ailleurs pour cela que le conseil individuel est privilégié.

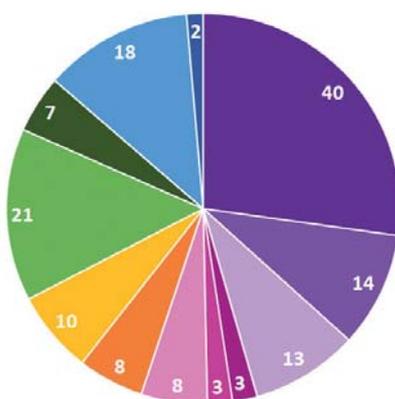
La première campagne s'est terminée à l'automne 2018 et 147 exploitants ont été questionnés par 12 structures de conseil en agriculture et viticulture.

La seconde campagne est actuellement en cours.

Ces visites montrent bien la diversité des

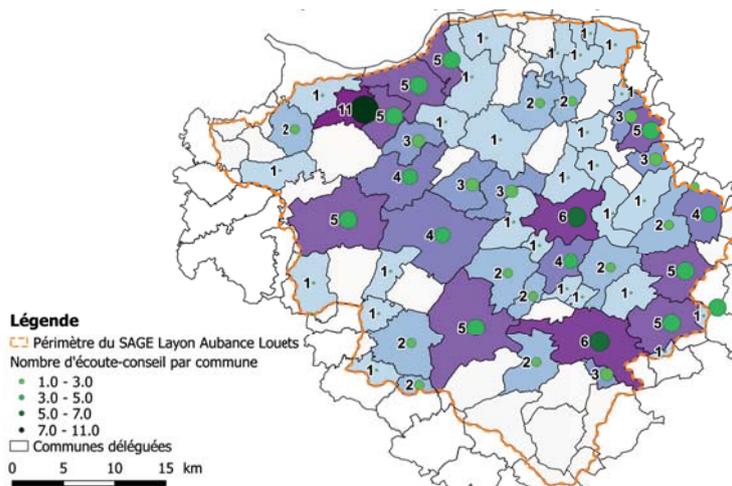
La troisième campagne sera lancée à l'automne 2019. Si vous êtes sollicité, nous vous encourageons à y participer. Les résultats vous seront diffusés sous forme de synthèse et de manière anonyme à l'issue de chaque campagne.

Typologie des exploitations



- Uniquement Vignes
- Vignes et Grandes Cultures
- Vignes et Élevage
- Vignes et Cultures spécialisées*
- Uniquement Cultures spécialisées*
- Cultures spécialisées* et Grandes Cultures
- Cultures spécialisées* et Élevage(s)
- Grandes cultures
- Vaches allaitantes
- Bovins lait et viande
- Bovins lait
- Autres élevages

Nombre d'écoutes-conseils réalisées dans chaque commune du territoire Layon Aubance Louets (campagne 2017-2018)



* Exploitations avec des vergers et/ou des pèdonnières et/ou du maraîchage et/ou des PPAM et/ou de l'horticulture

STOP à la disparition de nos zones humides

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des milieux naturels qui ont pour point commun la présence d'eau, permanente ou temporaire. Cette humidité dans le sol permet le développement d'une végétation spécifique liée à une multitude d'espèces animales et végétales remarquables.

Au siècle dernier, 50 % des zones humides ont disparu en France à cause des activités humaines.

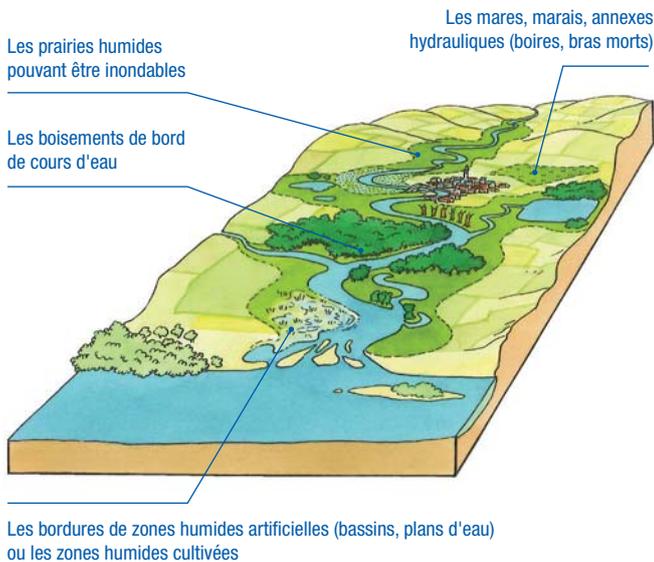


Thouarcé, Bellevigne-en-Layon

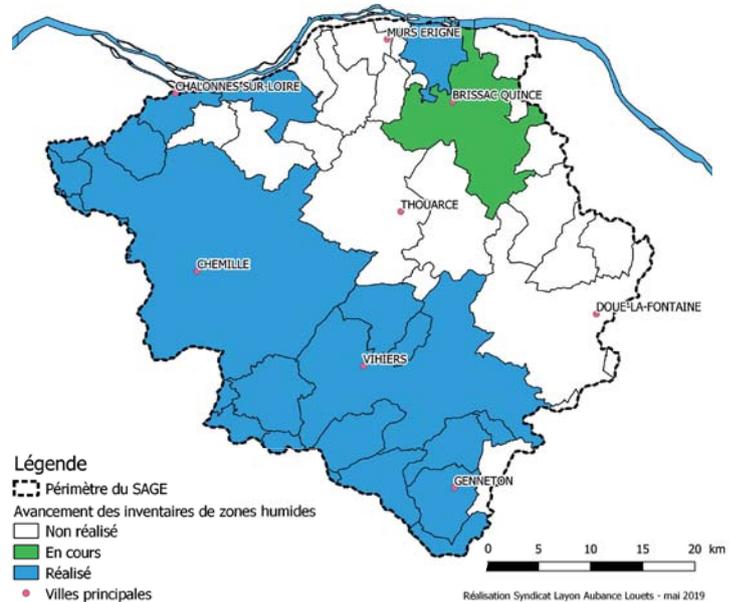
Et pourtant, les zones humides offrent de nombreux services gratuits !

- Comme une éponge, les zones humides absorbent l'eau : en bord de rivière, elles atténuent les crues et soutiennent l'étiage quand l'eau manque.
- La végétation qui s'y développe filtre les pollutions avant qu'elles n'atteignent les cours d'eau.
- Elles servent de refuges pour la biodiversité, elles abritent 50 % des espèces d'oiseaux et 100 % des amphibiens.
- Ce sont des espaces naturellement riches pour l'agriculture (pâturage, fauchage...).
- Elles atténuent le changement climatique en piégeant 40 % du carbone dans les sols.

Où les trouve-t-on ?



Avancement des inventaires de zones humides sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets :



Comment les protéger ?

Si je suis un élu :

Identification par inventaire, protection, valorisation

Entretien (fauchage, éco-pâturage...)



Si je suis un particulier :

Fauche tardive pour permettre la reproduction des espèces



Fauche à 10 cm du sol (protège les amphibiens et les insectes)

Reconnaître, respecter

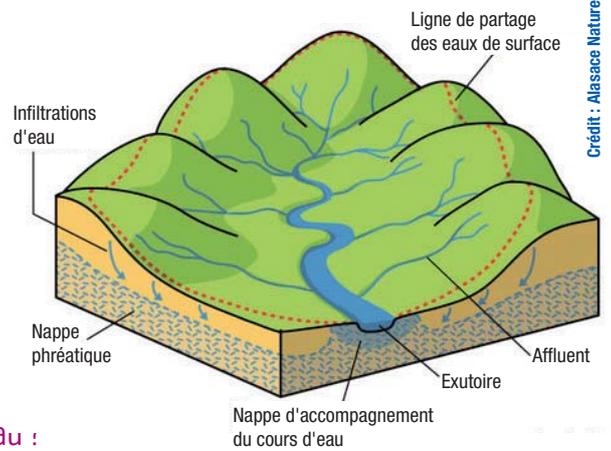
Nos rivières manquent d'eau : problématique majeure sur notre territoire

Comment sont alimentées les rivières ?

Les rivières sont alimentées en général par les sources, l'eau de ruissellement et par les nappes phréatiques (eau souterraine qui communique avec la rivière).

Sur notre territoire, les nappes phréatiques ont un trop faible volume d'eau pour alimenter la rivière quand il ne pleut pas. C'est pourquoi en été, nos rivières peuvent être « à sec ».

Avec le changement climatique, les études montrent qu'à l'horizon 2050, la pluviométrie sera globalement la même mais moins bien répartie dans l'année. De plus, l'évaporation sera en hausse de 7 % (50mm) ce qui occasionnera des débits dans les cours d'eau encore moins importants en été.



Quelles sont les conséquences et comment limiter ce manque d'eau ?

La qualité de l'eau :

Le faible débit des cours d'eau en été d'eau entraîne une croissance excessive des algues, une dégradation de la qualité de l'eau et un appauvrissement de la biodiversité et des milieux aquatiques.

Il s'agit donc de :

- diminuer les rejets polluants qu'ils soient d'origine domestique, industrielle ou agricole,
- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires,
- préserver la qualité des milieux aquatiques pour avoir des rivières vivantes.



La gestion des eaux pluviales

Depuis plusieurs années, l'urbanisation avec l'imperméabilisation des sols, le système « tout tuyau » et le recalibrage des cours d'eau et fossés afin d'évacuer l'eau rapidement ont modifié les débits des rivières.

Il faut donc revoir nos aménagements et laisser s'infiltrer l'eau au plus près de là où elle tombe afin de permettre un rechargement de la nappe phréatique et donner un débit de la rivière plus soutenu l'été.



QUE PUIS-JE FAIRE CHEZ MOI ?

Il existe diverses solutions de **déconnexion*** des eaux pluviales :

- 1 jardin de pluie ;
- 2 noue ;
- 3 parking poreux ;
- 4 toiture végétalisée ;
- 5 puits d'infiltration.

L'économie d'eau et son partage

Les zones humides jouent également un rôle de régulation du cycle de l'eau. Leur comportement peut être assimilé à celui d'une « éponge ». Elles se gorgent d'eau en période de pluie et la restituent progressivement. En cas de précipitation importante, les débits des cours d'eau sont donc diminués par la présence de zones humides dans le bassin versant. À l'inverse, en période de sécheresse, les débits minima (étiages) sont relevés par la restitution progressive de l'eau stockée dans les zones humides du bassin versant.

Toutes nos actions sont possibles grâce au concours de nombreux partenaires. Consultez la liste sur notre site internet. (rubrique Qui sommes-nous/Les partenaires)



Inscrivez-vous à notre **Newsletter** trimestrielle sur www.layonaubancelouets.fr Pour recevoir toutes les actualités.

Contact

Syndicat Layon Aubance Louets - Cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets

Jouannet - Martigné-Briand - 49540 TERRANJOU

Tél. 02 41 59 86 59 - contact@layonaubancelouets.fr - www.layonaubancelouets.fr

Avec la participation financière de :

